

UNION ATRIUM / AARSCET TRAVAIL DE MEMOIRE

LA VILLETTE : DES ABATTOIRS AU PARC ET LA CITÉ DES SCIENCES

Une Histoire où le Groupe CDC a été l'un des acteurs

Introduction :

Extrait de l'histoire de la VILLETTE trouvée sur un des sites internet consacré à la Cité des Sciences :

La Cité, une aventure architecturale

« L'existence de La Villette est signalée pour la première fois en 1198. Au XVIII^e siècle. La Villette était encore un village, une "villette" agricole de la petite banlieue de Paris, passage séculaire vers le Nord, l'Est et l'Allemagne. A la rotonde de l'Octroi, édifée par Ledoux, les Parisiens venaient se promener, et dégustaient dans les guinguettes le fameux "guinguet", petit vin blanc du terroir. Pour l'approvisionnement en eau de Paris, Napoléon fait creuser, en 1812, un canal à partir de l'Ourcq, baptisé Bassin de la Villette, et ouvert également à la navigation.

A partir de 1867, les abattoirs de Paris sont réunis en un seul à La Villette. C'était une immense "cité du sang, de la viande et de son commerce" qui s'étendait sur 40 000 m² et la Grande Halle abritait jusqu'à 4 600 bovins. La cloche qui surmontait la Tour carrée de l'Horloge rythmait implacablement l'activité des abattoirs et de ses trois mille employés. En 1974, le dernier bœuf est abattu et, en 1979, la conversion des 55 hectares de friches et de bâtiments est lancée. Une des missions précisées alors par l'Etat consiste en la réalisation d'un Musée national des sciences et des techniques.

En 1980, une consultation est lancée auprès de vingt-sept architectes pour la création d'un "Musée national des sciences, des techniques et de l'industrie" dans un bâtiment inachevé, construit pour un autre usage, la grande salle des ventes des abattoirs dont la construction a été interrompue en 1973. Ce devait être un abattoir, c'est devenu la Cité des Sciences et de l'Industrie. L'artisan de cette immense réhabilitation est l'architecte Adrien Fainsilber.



Vue extérieure de la Cité des sciences (côté Géode).

Le projet proposé par Adrien Fainsilber découle d'une réflexion à l'échelle du site et de son environnement. Il établit des relations privilégiées entre la Cité et le parc, en tirant le meilleur parti de son caractère original.

Trois thèmes guident la conception du bâtiment : l'eau, thème charnière entre l'univers et la vie entoure le bâtiment principal ; la végétation pénètre à l'intérieur de la Cité par trois grandes serres bioclimatiques, tournées vers le parc ; la lumière "source d'énergie du monde vivant" éclaire les espaces de l'exposition permanente grâce à deux coupoles de 17 m de diamètre. »

Cette présentation “historique“ de la Cité occulte toute la période 1959-1974 d’études, projet, de construction et de mise en exploitation des nouveaux abattoirs et du marché de la viande de la Villette à laquelle le Groupe CDC et SCET furent associés au travers de la SEMVI, parallèlement à la réalisation de RUNGIS, dans le cadre des grands travaux d’aménagement agricole du Pays.

Dans le livre du Xème anniversaire de la SCET (1966), on peut lire :

« Une autre opération de même importance (que Rungis) est en cours de réalisation à Paris : il s’agit du marché d’intérêt national de la viande de la Villette, qui devrait, en gros, jouer à l’égard des abattoirs de province, le même rôle que le marché de Rungis vis-à-vis de ses homologues régionaux. Par sa capacité (100 000 tonnes par an), par sa complexité, par son imbrication dans une installation dont l’exploitation ne peut être interrompue, c’est un ouvrage exceptionnel. Avec ses chaînes d’abattage, dont le débit pourrait être encore augmenté s’il le fallait, ses dispositifs de manutention mécanique, ses salles de vente qui regrouperont toutes les transactions des anciens marchés de la Villette et des Halles, avec ses frigorifiques de grande capacité, avec sa halle aux cuirs, ce sera l’installation la plus moderne d’Europe. Seule une équipe pluridisciplinaire, comportant, en sus d’une direction technique permanente, des spécialistes du génie civil, du bâtiment, des équipements mécaniques et du froid, pouvait, sur le plan technique, venir à bout d’une tâche aussi complexe. La Société d’Economie Mixte de la Villette, où la ville de Paris est majoritaire, a fait appel à la SCET-BACOPA, pour lui fournir cette équipe »

Nous avons estimé que, dans le cadre de nos « travaux de mémoire », il était intéressant de donner des explications sur ce chantier exceptionnel de reconstruction des abattoirs et du marché de la viande, et dire pourquoi il a été abandonné.

Nous allons donc reprendre, ci-après, l’Histoire de la Villette en trois époques

- Les abattoirs de la Villette de l’époque Napoléonienne à la 2^{ème} Guerre Mondiale
- La reconstruction des abattoirs et la création du Marché d’Intérêt National de la Viande
- Le Parc culturel et la Cité des Sciences et de l’Industrie

1/ Les abattoirs de la Villette du Second Empire à la seconde Guerre Mondiale.

Les terrains idylliques (en fait très marécageux !) décrits dans le 1^{er} paragraphe de la présentation historique sur internet, ci-dessus, furent choisis en 1855 par le Conseil Municipal de Paris, pour faire l’objet de longues études préalables à l’établissement d’un marché à bestiaux et d’abattoirs.

Napoléon III signa le 6 août 1864, le décret, dont extrait ci-après, qui constitue l’acte de naissance du marché à bestiaux et des abattoirs :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
 A tous présents et à venir, salut,

 avons décidé et décrété ce qui suit :
 Article premier : est déclarée d’utilité publique l’acquisition par la ville de Paris, soit à l’amiable, soit par voie d’expropriation, de tous les terrains et autres immeubles compris entre la rue Militaire intérieure, la rue de Flandre à la Villette (route impériale N° 2), le canal Saint Martin, le Dépotoir, et la route d’Allemagne (route impériale N°3),.....,ces terrains étant destinés à l’établissement d’un marché à bestiaux et d’abattoirs publics.

 Fait aux Tuileries le 6 août 1859.
 Signé : Napoléon.

Georges Eugène Haussmann, Préfet de la Seine, et Pierre Sylvain Dumon, Président du Syndicat du Chemin de fer de Ceinture de Paris, avaient signé le 26 juillet 1864 la convention régissant la construction et l’exploitation d’un chemin de fer spécial pour la desserte du marché à bestiaux autorisé par le décret du 6 août 1864.

Napoléon III décréta d’utilité publique ce raccordement ferré, par décret du 19 octobre 1864.

Les travaux démarrèrent en 1865, le marché et les abattoirs ouvrirent en 1867 ;

Dès le début du 20^{ème} siècle, et jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale, la nécessité de moderniser les installations se fait sentir et divers projets ont vu le jour en 1906, 1920, 1926, 1929, tous sans suite !

Ci contre, la grande halle aux bestiaux



2/ La reconstruction des abattoirs et la création du Marché d'Intèret National (MIN) de la Viande :

La période de préparation et de décision :

Il faut attendre décembre 1949 pour que la Ville de Paris décide la reconstruction des abattoirs de la Villette, et le Préfet de la Seine constitue une commission spéciale chargée d'établir un avant-projet et de déterminer les moyens de financements. Cette commission débouche en décembre 1955 sur la décision d'organiser un concours !.

En avril 1957, sur 8 projets déposés, 6 sont classés et reçoivent une prime. Le lauréat est le projet présenté par Jean Sémichon, Serge Walrand, Bernard Vigouroux, architectes, et la Société d'Etudes Techniques Industrielles et Frigorifiques (SETIF). On estime cependant qu'aucun des projets ne répond totalement aux besoins, aussi on désigne une nouvelle commission pour établir le projet définitif avec le groupement lauréat.

Mais nouvelle orientation en 1958 : le Gouvernement sollicité pour participer au financement met 3 conditions :

- Transférer à la Villette, le marché de gros de la viande pratiqué aux Halles de Paris.
- Créer un MIN de la viande
- Créer une SEM, dans laquelle la Ville de Paris serait majoritaire, pour construire et exploiter les abattoirs et le marché ;

Il faut donc encore revoir le projet, qui maintenant comporte 3 parties : le marché aux bestiaux, les abattoirs et leurs annexes (traitement des cuirs, des suifs, frigos...), le marché de la viande et des accessoires.

Tout devra être parfait du point de vue sanitaire. Plus tard les ambitions européennes du MIN conduiront encore à plus d'exigences

La SEMVI, constitution, fonctionnement, relations contractuelles, financement. lancement de l'opération :

La SEMVI (Société d'Economie mixte de la Villette) tient son premier Conseil d'administration le 20 février 1959. Son capital de 1MF de l'époque est constitué par la Ville de Paris à 55%, la Caisse auxiliaire des Marché de l'Etat à 10%, la CDC et la SCET à 29,14 %, et les organisations professionnelles à 5,86%.

Marcel RIBERA est nommé Président, M. RONDEPIERRE (fonctionnaire détaché du Ministère de l'Intérieur) Directeur Général. Les contrôles de la SEMVI sont assurés par un commissaire du gouvernement (le préfet) et un contrôleur d'Etat du ministère des finances participant tous deux aux CA. Sa tutelle est assurée par 4 Ministères : l'Agriculture pour la technique et les obligations sanitaires, et les Finances et Affaires Economiques, le Commerce Intérieur, et l'Intérieur .pour leurs compétences respectives.

La SEMVI signe une convention avec l'Etat le 20 mai 60, concernant la conception, l'aménagement et l'exploitation.

La SCET a mis dès le départ du personnel à disposition de la SEMVI : Bernard TARDIVON comme directeur technique et ses adjoints : Robert COPE (études et Travaux), Jean YGUEL (marchés, contrats et relations avec les professionnels, visites). Une convention avec la SCET est signée le 15 mars 1960 pour apporter ses services techniques, juridiques, financiers et comptables, et de paiement.

Enfin la SEMVI confirme par contrat d 22 Juillet 1960 l'attribution de la conception architecturale à Jean SEMICHON, S. WALRAND et FOURNIER père et fils., et de la conception technique à la SETIF, à laquelle fut associée le BACOPA (Bureau d'Etudes Agricoles de la SCET)

Le financement est assuré par un prêt du FDES à 70% et par emprunts (CDC) pour le reste.

Une réunion interministérielle le 10 mai 1961, avec participation des professionnels de la Viande, la SEMVI et les architectes, arrête le programme définitif, approuvé le 13 juin par le Ministère de l'agriculture.

Le dispositif est en place les études sont lancées, ainsi que les travaux préparatoires, le chantier va pouvoir démarrer.

A noter qu'en 68, M. JABOT (fonctionnaire de l'Agriculture) est nommé directeur administratif, et Philippe. HOLZBACHER (SCET) rejoint l'équipe pour s'occuper de l'exploitation

Les controverses:

Dès 59, des controverses s'élèvent :

Etait-il raisonnable de réaliser sur le terrain délimité du temps de Napoléon III un programme aussi vaste et complexe, tout en maintenant l'activité des anciennes installations, nécessitant donc des ouvrages sur plusieurs niveaux et en sous sol, novation pour ce type d'équipement ? N'aurait-il pas été préférable et moins coûteux de réaliser les nouveaux abattoirs et le MIN de la Viande, sur des terrains libres jouxtant Rungis qui avait été choisi pour le transfert des Halles ? (selon Jean Yguel, c'était l'opinion de Bernard Tardivon). Mais la Ville de Paris et les professionnels s'y opposent.

Parallèlement M. Missoffe alors Secrétaire d'Etat au commerce extérieur propose un plan pour la réorganisation du marché de la viande, se fondant sur l'idée que les abattoirs doivent se trouver dans les zones de production. Ce plan prévoit donc la réalisation d'abattoirs modernes régionaux. Est-il justifié de transporter les bestiaux sur pieds jusque dans Paris ? et pour les loger de construire un « hôtel à vaches » de 5 étages, unique en Europe, écrit-il

Une étude de la SEDES, pour le compte de la CDC souligne cette incohérence et confirme le risque commercial encouru.

Nonobstant un comité interministériel du 8 février 62, sous la présidence du Premier Ministre, confirme la décision de construire, sur l'emplacement des anciens abattoirs, un abattoir moderne, en limitant sa capacité au quart des besoins en viande de la Région de Paris, soit une capacité souhaitable de 75000 Tonnes avec pointes possibles à 100 000 T.

Les Travaux :

C'est donc sur les bases des décisions interministérielles du 10 mai 1961 et du 8 février 62, confirmées par Edgar Pisani, Ministre de l'agriculture à son président M Ribéra, que la SEMVI engage les chantiers de construction.

Les travaux vont s'avérer complexes : nécessité de maintenir l'activité, donc de faire des opérations « tiroirs » dans un espace trop exigü, normes sanitaires et de qualité draconiennes, nature des terrains et nappe phréatique nécessitant des fondations spéciales avec parois moulées.

Ils comprennent 6 tranches :

1/ les infrastructures communes et les services généraux avec notamment la centrale énergétique

Signalons deux éléments principaux :

- le tunnel ferroviaire sous le canal de l'Ourq, pour assurer la desserte de la salle des ventes, de réalisation très difficile compte tenu de l'eau et de la nature du terrain.
- La centrale d'énergie, bien que l'ensemble fut raccordé à l'EDF et à la CPCU (chauffage urbain), pour assurer un fonctionnement autonome partiel des installations en cas de grève ! (travaux démarrés en 66)



2/ le marché aux bestiaux et le bâtiment de stabulation

Pour le marché aux bestiaux le projet consiste simplement à rénover les 3 grandes halles à charpente métallique (très bel exemple d'architecture du 19^{ème} siècle- voir photo plus haut)). Par contre les anciennes étables sont remplacées par un bâtiment de stabulation, en béton, sur 4 niveaux + un sous-sol pour le fumier et un grenier à fourrage- seul exemple au monde- La flèche en béton (qui se dressa comme un signal jusque vers 1980) est l'ascenseur à fourrage. On construit aussi 4 monte-charges pour le petit bétail (veaux, porcs) ne pouvant pas monter les rampes. Sa construction commencée en fév.62 se termine à l'été 64, mais il ne commencera à être utilisé qu'en 67 (photo ci-contre)

Photo de droite : le canal de l'Ourq franchi par 3 passerelles pour que les bestiaux aillent de la stabulation à droite aux abattoirs à gauche



3/ l'abattoir et ses annexes.

Prévu initialement pour 120 000 T. en pointe, ramenées en 62 à 100 000, avec un rythme normal 75 000 T., il comprend 3 chaînes d'abattage et découpe entièrement automatisées, dont une pour les porcs qui n'a quasiment pas fonctionné, boudée par les professionnels qui jugeaient qu'il y avait trop de contraintes sanitaires ! Les travaux ont démarré en 1964. La première chaîne, photo ci-contre, entre en service en 1969.

4/ le bâtiment des frigorifiques, construit de 1964 à 1968

5/ la salle des ventes

Elément essentiel du MIN de la viande, prévue pour commercialiser 400 000 T; elle dépasse largement de ce fait la capacité liée aux seuls abattoirs, devant recevoir en sus la viande provenant par trains et camions frigo des abattoirs régionaux.

Commencée en 66, c'est une très belle structure avec de grandes poutres métalliques de 36 m. de portée supportant une charpente métallique dégageant un vaste volume, sur d'immenses sous-sols en béton. Son aménagement intérieur ne fut pas achevé. (photo ci-contre)



6/ les bâtiments annexes : des cuirs, des sous-produits et de l'administration.

Le bâtiment des cuirs n°1 est le premier terminé à mi 63. Le n°2 ne fut jamais construit, ni le nouveau bâtiment administratif. La Tour de l'Horloge et les bâtiments administratifs du 19^{ème} siècle vers l'avenue Jean-Jaurès, sont conservés

Les aspects financiers :

L'estimation initiale de juin 1959 s'éleve à 245 MF, portée en 1962 à 388 MF du fait de l'intégration du MIN de la viande (par exemple la salle des vente a été quasiment doublée).

En 1966, compte tenu des difficultés rencontrées dans les travaux (et sûrement d'une sous-estimation initiale), le chiffrage atteint 600 MF (en valeur 1964).

En juin 1969 nouvelle réévaluation à 800 MF (val.64), soit 1 Millard en Francs courants.à la fin des travaux prévus pour 1972.

Comme initialement le financement reste totalement assuré par des emprunts (FDES + autres)

Le terrain de 55 ha. avait été mis gratuitement à la disposition de la SEMVI. Il est évalué à 600 MF. en 69 (par les Domaines ?).

L'exploitation :

Il est prévu que la SEMVI exploite elle-même la salle des ventes, le marché aux bestiaux et les parkings, et concède l'exploitation des équipements spécialisés (frigorifiques, traitement des sous-produits et complexe d'abattage).

Cette concession est confiée à la STAP, Société Technique d'Abattage de Paris, aux mains des professionnels de la boucherie en gros (donc clients et exploitants, ce qui posa d'importants problèmes), qui entre en jeu en 1969.

Le déficit d'exploitation en 1970 s'élève à 28 MF et les prévisions montrent que les nouveaux abattoirs de la Villette ne pourront jamais atteindre le rythme d'abattage nécessaire à leur rentabilité.

La fin des abattoirs et du marché de la Villette :

Devant les problèmes financiers de fin de construction et d'exploitation à venir, la Ville de Paris, changeant de position (voir ci-dessus : elle avait exigé que le marché de la viande reste à Paris), fait connaître à l'Etat qu'elle est disposée à lui transférer ses droits et obligations sur le MIN de la Villette, transfert accepté le 6 avril 1970, et de ce fait, les administrateurs représentant la ville de Paris démissionnent, dont le Président M. de Grailly (qui avait remplacé M. Ribera en 1965).

La décision de suspendre les travaux est prise par l'Etat en mai 1970, suivie par la résiliation des contrats de prestations et de mise à disposition de personnel avec la SCET (Robert Cope restera jusqu'à fin 1972)

Le Sénat constitue une commission d'enquête parlementaire en décembre 1970, qui rendra son rapport le 22 avril 1971. Ce rapport conclut, au premier chef, à la responsabilité majeure de l'Etat dans cette affaire à cause, avant tout, de l'incohérence dans sa politique du marché de la viande et dans le choix du site (voir ci-avant : les controverses). Les difficultés techniques rencontrées pour les travaux, les diverses adaptations successives du programme, la nécessité d'innover pour des installations n'existant nulle part ailleurs (le Sénat dit « d'improviser » ce qui est injuste), -toutes sujétions propres à un chantier de cette importance-, et probablement une trop grande ambition, ont considérablement renchéri le projet, mais l'erreur était bien à la base.... avant même que la SEMVI n'existe !

Une mission est confiée à M. Libert BOU, président de la SEMARIS (MIN de Rungis) concernant les dispositions à prendre. Diverses solutions sont envisagées où plus ou moins d'activités sont maintenues à la Villette, temporairement ou de façon permanente mais très réduites par rapport au programme initial.

Un nouveau directeur est nommé par l'Etat en 1971, Jean SERIGNAN pour arrêter complètement les travaux fin 1971, pour assurer la gestion des abattoirs et équipements annexes jusqu'à ce qu'il soit décidé de les fermer en 1974 (le dernier bœuf est abattu le 15 mars), pour vendre les matériels réutilisables, puis liquider la Société jusqu'en 1980. Le MIN de la Viande est quant à lui transféré à Rungis, d'abord pour le marché de la viande provenant des abattoirs extérieurs dès 1971, puis en totalité après l'arrêt des abattoirs de la Villette en 1974.

Cet arrêt de l'opération fut une grosse perte financière, et une très lourde déception pour l'équipe de la SEMVI et pour tous ceux qui avaient œuvré à ce projet. Ils pouvaient cependant en être fiers sur le plan technique et architectural.

Mais cela n'a t'il pas été aussi une chance car, sans ce grand projet, cet espace de 55 ha aurait été voué à la construction immobilière. Et la magnifique réalisation de l'ensemble actuel ne serait pas.

Avec le recul, on peut cependant s'interroger si la SCET, et le BACOPA, critiqués dans le rapport mais pas réellement mis en cause, n'auraient pas dû faire preuve de plus de circonspection dans la conception, en prenant mieux en compte les alertes du ministre MISSOFLE et de la SEDES cités plus hauts (§ controverses). Bernard Tardivon, lui, en tant que fonctionnaire IGREF, détaché à la SCET, fut traduit devant le Conseil de discipline du Ministère, qui, finalement, ne retint aucune faute contre lui.

3/ Le Parc culturel et la Cité des Sciences :

Parallèlement à sa fonction de nouveau directeur de la SEMVI, Jean Serignan est nommé par décret en 1971, commissaire à l'aménagement du site, pour réfléchir à sa transformation, et mettre en place un Etablissement Public. De 1977 à 1979 l'architecte Roger Taillibert est également associé par l'Etat à la définition du devenir du site.

Pendant toute cette période de 1971 à 1978 divers projets sont élaborés. Paul Delouvrier est chargé en août 1978 par le Président de la République d'élaborer le projet définitif : un ensemble d'équipements qui seront voués à la culture et à la science. Pour sa réalisation l'Etablissement Public du Parc de la Villette, est officiellement créé en 1979, sous la présidence de Paul Delouvrier, et la direction de François Barré, (Le Groupe CDC n'y participera pas sinon pour réaliser et exploiter le ZENITH (voir article sur le Zénith).

Il est décidé de démolir toutes les installations nouvelles, sauf le grand bâtiment « Salle des Vente », inachevé en le transformant en Musée des Sciences et de l'Industrie (ci-contre)

On conserve en outre parmi les bâtiments anciens, La Tour de l'Horloge, le bâtiment administratif du 19^{ème} près de l'entrée Jean-Jaurès, une des grandes halles aux bestiaux transformée par l'architecte Bernard Reichen, en lieu d'accueil, d'expositions temporaires et diverses activités et manifestations, et la Rotonde des Vétérinaires réhabilitée par l'architecte Pierre du Besset

Les travaux d'aménagement et de construction des nouveaux éléments de l'ensemble se sont étagés de 1980 à 2000, coordonnés par Bernard Tschumi, architecte en chef : ce sont (avec leurs concepteurs et les dates d'inauguration) :

- Le Zénith, architectes P.Chaix et JP. Morel : 1984
- La Géode architectes A. Fainsilber et G. Chamayou : 1985
- La Cité des Sciences et de l'Industrie, architecte A.Fainsilber, 1986
- Le Parc architectes paysagistes Bernard Lassus et Gilles Vexlard, avec le Jardin des Brouillards, architectes Pelissier et Nakaya et les « Folies », de Bernard Tschumi :1987
- La Cité de la Musique conçue par C.de Portzamparc, avec le Conservatoire national de danse et de musique :1990, la Salle des concerts :1995 et le Musée de la Musique : 1997

On compte aujourd'hui de 3 à 4 millions de visiteurs annuels de la seule Cité des Sciences et l'ensemble a reçu 9 millions de visiteurs en 2007. C'est donc devenu un haut lieu culturel de Paris, à rayonnement international.



En 1994 pour l'AG de l'AARSCET qui se tint sur deux jours à la Villette, Bernard Tardivon organisa la visite du Parc de la Villette et de la Cité des Sciences et de l'Industrie. Il expliqua toute l'affaire et nous montra avec fierté la structure conservée du grand bâtiment à laquelle il avait oeuvré

Mais ce n'est pas fini !

Car aujourd'hui on annonce que le Parc de la Villette prépare sa mue (articles dans Le Monde de dimanche 6-lundi 7 avril, et dans le Nouvel Observateur de Paris et Ile de France 24-30 avril 2008). Divers projets vont en effet entraîner des changements profonds

- La Cité des sciences n'occupe que les trois quarts du bâtiment, l'ancienne salle des ventes. Le quart restant qui constitue un très grand volume n'a jamais été utilisé, ce qui ne se voit pas de l'extérieur.



(voir ci-contre la photo montrant ce volume intérieur et la structure du bâtiment).

Divers projets culturels ont germé, tous avortés.

Le Conseil d'administration de la Cité a finalement lancé en 2006 un appel à projets qui a été remporté par APSYS proposant « *un pôle dynamique mariant culture, loisirs, commerce et innovations technologiques* », qui s'avère être en fait un centre commercial avec un multiplexe cinéma numérique, des moyennes surfaces commerciales consacrées aux multimédias et aux jeux, des boutiques, des restaurants.

Nonobstant un avis défavorable de la Cour des Comptes sur la rentabilité (et l'opportunité ?) d'une telle opération, une assignation en justice du Comité d'entreprise de la Cité débouté en première instance et en appel, et diverses opinions défavorables de personnalités jugeant incompatible cette activité commerciale avec la vocation culturelle de la Cité, le commissaire de l'enquête publique en décembre 2007, et la commission départementale d'équipement commercial en mars 2008 donnent un avis favorable. Les travaux ont démarré en 2009 pour modifier les accès (piétons et parkings), aménager et planter un parvis sur 3 ha au Nord, et réaliser l'extension commerciale (ci-dessus) dans la partie du hall en « jachère »

- Le nouveau tramway : trois stations desserviront le site, et une nouvelle entrée du Parc sera créée côté Pantin à partir de la station intermédiaire.

- La Philharmonie de Paris : ce grand auditorium de 20 000 m³ conçu par Jean Nouvel devrait être construite sur l'actuel parking extérieur de 600 places (compensées par la diminution des besoins grâce au tramway et un report sur les parkings de la Cité des Sciences).

- Le ZENITH : la convention d'exploitation expire en juin 2010. et se pose donc le problème du devenir de cet équipement. Il a vieilli et il faudrait de gros travaux d'étanchéité, d'insonorisation, et d'accessibilité pour handicapés, et de plus il est jugé trop petit. Aucune solution n'est encore arrêtée : rénovation, reconstruction d'une nouvelle salle sur le même emplacement, ou ailleurs ?

L'été, une navette fluviale⁴ relie, via le canal de l'Ourcq, le Bassin de la Villette place de Stalingrad à Aulnay-sous-Bois en faisant étape au parc. Par ailleurs, des croisières d'une à plusieurs heures sont proposées avec la Villette comme point de départ ou d'arrivée.

Donc, à suivre

Décembre 2008, complété en avril 2012

Rédacteur : René Gay, avec l'aimable participation de Françoise Tardivon, Robert Cope, Jean Yguel, Albert Calvo, Jean-Pierre Lauwereins.

Sources documentaires : - Sites internet de la Cité des Sciences et du Parc.- Livre du Xème anniversaire de la SCET,- Archives personnelles de Robert Cope (Rapport de la commission parlementaire du Sénat d'avril 1971, Décrets du Second Empire concernant la Villette, et très nombreuses photos du chantier),- Livre illustré d'Alain Orlandi, 287 pages, « La Villette 1971-1995 : Histoires de projets », éditions d'art Somogy - Article du Monde des 6-7 avril 2008, et Article du Nouvel Observateur Paris. IF du 24 au 30 avril 2008.